

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 SEPTEMBRE 2010

Présents : MM. DOMAT, *Maire*, DELHAYE, LARERE, TAILLANDIER, LECOT, POIRET *Adjoint*, HERAUT, DESLIONS, BOUTELOUP, JOUANIQUE, LONGET, MARCHAND, CHAZAUD, NICOLAU, CHAUDRON, ADRIEN, MARTIN, *Conseillers Municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : M. VALLET à Mme DOMAT
M. GABET à M. DESLIONS

Secrétaire de séance : Mme Josiane CHAUDRON

Le procès - verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité sans observation particulière.

Mme le Maire fait part des remerciements :

- de M. et Mme LEROND à l'occasion de leur 50 ans de mariage,
- de Mme DUFFLAND, résidente au camping pour avoir coupé des branches d'arbres au camping,
- des riverains de la rue du Gâtinais pour l'autorisation de déballer à l'occasion du vide greniers du 14 août 2010,
- de l'ACAP pour l'aide apportée dans le cadre du vide greniers du 13 juillet 2010, et associe la commune à sa réussite,
- des majorettes Les Capucines pour le don de coupes et l'aide des services techniques lors de leur festival,
- de l'Amicale pour le don de sang du sénonais pour le versement de la subvention communale.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier adressé par M. le Président du Conseil Général qui informe les communes des charges importantes obligatoires entraînant une diminution des aides aux communes. Le courrier sera affiché.

Mme le Maire informe l'Assemblée du passage TNT Numérique qui s'effectuera dans la nuit du 15 au 16 novembre prochain. Un véhicule d'information stationnera place Eugène petit le 3 novembre prochain toute la journée..

Le Conseil Municipal, en ce qui concerne :

LES COMMISSIONS COMMUNALES

- Procède à l'actualisation des membres des commissions suivantes :

* **commission animation et communication,**

- Ajouter M. MARCHAND
- Retirer Mme TAILLANDIER

* **Commission jeunesse , affaires sociales, centre de loisirs**

- Retirer M. MARCHAND et Mme TAILLANDIER

* **commission travaux et bâtiments communaux**

- Ajouter M. LECOT

* **commission matériel**

- Ajouter M. ADRIEN

* **commission marché**

- Ajouter Mme LARERE et Mme DELHAYE

* **commission sport et camping**

- Retirer Mme TAILLANDIER
- Ajouter M. BOUTELOUP

* **commission urbanisme**

- Ajouter M. LECOT, Mme CHAUDRON, Mme LARERE

LES EMPRUNTS

* **Budget annexe de l'assainissement**

- Décide de contracter un emprunt de 200 000,00 euros sur 10 ans pour l'acquisition d'un hydrocureur et d'une balayeuse auprès du Crédit Agricole.

* **Budget principal**

- Décide également d'emprunter 150 000,00 euros pour financer les dépenses d'investissement de la commune sur une durée de 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne.

L'ASSAINISSEMENT

- Décide la prise d'une décision modificative n°1 suivante :

- En dépenses : Art. 21562	200 000,00 euros
- En recettes : Art 1641	200 000,00 euros

pour inclure l'acquisition de matériels au budget.

LES DISPOSITIONS FISCALES

- Reconduit pour l'année 2011 les mesures votées et applicables cette année.

LES CONTRATS DE LOCATION

- Accepte le renouvellement de plusieurs contrats de location arrivés à expiration :
 - Rue Pierre Banry (école primaire),
 - Place du 19 mars 1962,
 - 4 rue de l'Ancienne Poste,
 - des parkings Rue des Lanceurs de Pierre.
- Attribue le logement sis 8, rue de l'Yonne.

LE MATERIEL INFORMATIQUE

- Retient la société i-micro pour la fourniture des équipements complémentaires nécessaires au fonctionnement des services administratifs de la Mairie et du camping.

LES SUBVENTIONS COMMUNALES

- Accepte l'attribution :

- d'une subvention d'un montant de 1500,00 euros pour le syndicat d'initiative

- d'une subvention au Photo Club dans le cadre des Journées du Patrimoine de 150,00 euros et annule en accord avec la paroisse leur subvention votée égale à 150,00 euros.

- d'une subvention de 300,00 euros au Dan's club pontois.

LA HALTE NAUTIQUE

- Lance une consultation selon la procédure adaptée pour la réalisation du 2ème ponton dans le cadre de la première tranche.

LE TENNIS

- Accepte le remplacement des poteaux en mauvais état dans le cadre des travaux de rénovation complète d'un court de tennis pour 717,60 euros TTC.

LES POTEAUX D'INCENDIE

- Décide de procéder à la réalisation des travaux de maintenance sur 9 poteaux d'incendie et retient le devis de la SAUR pour la somme de 1 905,71 euros TTC.

L'ECOLE PRIMAIRE

- Accepte l'aménagement de la salle informatique (câblage) et retient l'entreprise JLB Electric pour 6 100,98 euros TTC, et 928,45 euros TTC pour l'éclairage du plafond de la salle,

- Retient le devis de la société SICLI d'un montant de 1 356,83 euros TTC pour la mise en sécurité de l'école Paul Bert,

- Accepte également la réalisation d'une alarme à l'école Paul Bert et retient la société JLB pour un montant de 11 547,26 euros TTC,

- Donne son accord pour le dégraissage des ventilations de cuisine par la société SDI pour la somme de 455,00 euros HT.

LE BASSIN DE NATATION

- Accepte également le devis de l'entreprise BOURREAU pour le remplacement de l'échangeur d'air au bassin de Natation pour la somme de 2 679,78 euros TTC.

LE COMPLEXE SPORTIF

- Retient l'entreprise JLB ELECTRIC pour la pose d'une alarme pour un montant de 7 938,45 euros TTC,
- Accepte l'achat de 5 tatamis de judo auprès de la société DECASPORT pour 470,00 euros TTC.

LA MAIRIE

- Décide de procéder au nettoyage des réseaux VMC de la Mairie par la société SDI pour la somme de 1 200,00 euros HT.

L'EGLISE NOTRE DAME

- Décide de ne pas répondre favorablement à la demande de la paroisse de procéder au remplacement du brûleur de la chaudière de l'église.

LE CIMETIERE

- Retient le devis de l'entreprise ROSSIGNOL pour un montant de 4 305,60 euros TTC, concernant la rénovation de ses portes.

LE SIVOM DU NORD SENONAI

- Approuve la convention concernant le transport des élèves des écoles situées dans le périmètre du SIVOM pour se rendre aux piscines de Pont sur Yonne et Serbonnes.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD

- Prend connaissance du rapport annuel du service des ordures ménagères pour l'année 2009.

L'AMENAGEMENT D'UNE POTERIE

- Autorise Madame le Maire à ester en justice, dans le cadre de l'aménagement illégal d'une poterie qui ne respecte pas les dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.

LES TARIFS COMMUNAUX

- Vote les tarifs relatifs à l'utilisation du Bassin de Natation.

LES QUESTIONS DIVERSES

- Accepte la conclusion d'une convention pour la formation d'une apprentie en CAP Petite Enfance à l'école maternelle avec le CFA les Arcades à Dijon,
- Confie à l'entreprise CIVB la réparation d'une armoire électrique faubourg de Villeperrot qui s'élève à la somme de 1 433,75 euros HT, somme qui sera facturée à la personne responsable des dégradations,
- Prend connaissance de l'état d'avancement du dossier de rénovation de l'église Notre Dame dont la première délibération de notre commune date de 2007. Malheureusement, faute de crédit d'état suffisant, il nous faudra attendre 2012 avant le début des travaux. Cependant, des travaux de consolidation d'urgence vont avoir lieu,
- Donne son accord pour retirer la délibération concernant la dénumérotation de la Fosse du Cierge qui doit faire l'objet de la prise d'un arrêté par le Maire,
- Entend la lecture de la lettre du Dr Allas, Psychiatre qui prend ses fonctions à la clinique Ker Yonnec et qui souhaite s'installer à Pont sur Yonne, et l'informe qu'aucun local communal n'est disponible pour l'accueillir,
- Prend connaissance de la demande du propriétaire de parcelles vendues dans la zone des Renardières par la commune pour l'alimentation électrique,
- Décide dans le but de constituer des réserves foncières d'acquérir les parcelles cadastrées F 904 et AH 39,
- Evoque la dangerosité de l'installation de tables et chaises non autorisée devant le commerce "Tout chaud tout frais",
- Etudie les possibilités d'occupation du local acquis à la SNCF à proximité de la gare,
- Dit la nécessité de la mise en sens unique de certaines rues notamment de la rue du Gâtinais qui pourrait s'inscrire dans l'élaboration d'un plan de la circulation.

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du voyage en Allemagne organisé pour le 25ème anniversaire du Jumelage des écoles primaires Blandine Martin et Paul Bert les 25 et 26 septembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30